

CE QU'IL Y A À PERDRE... OU PAS !

Pour répondre à la crise sociale issue de la souffrance au travail (absentéisme, burn-out, suicides...), La Poste propose un « accord national sur l'amélioration des conditions de travail des agents et des encadrants de proximité », soumis à signature le 31 janvier, qui engage les signataires jusqu'en 2021. SUD va se prononcer pour ou contre le droit d'opposition, l'éventualité de signer une telle forfaiture étant inenvisageable. On vous détaille ça.

VOLET EMPLOIS (ou DÉBAUCHES)

→ **3000 embauches en CDI en 2017.** Ah ouais cool ! Mais par contre...

En 2017, 5000 non remplacements de départs en retraite, licenciements, ruptures conventionnelles, etc...

En 2018, 5000 non remplacements de départs en retraite, licenciements, ruptures conventionnelles, etc...

En 2019, 5000 non remplacements de départs en retraite, licenciements, ruptures conventionnelles, etc...

En 2020, 5000 non remplacements de départs en retraite, licenciements, ruptures conventionnelles, etc...

En 2021, 5000 non remplacements de départs en retraite, licenciements, ruptures conventionnelles, etc...

Le compte est bon ?

→ **Sécabilité de gestion ou inopinée plafonnée à 30 jours par an.** Et après ?

Bah voilà qu'il nous faudrait cautionner la sécable qui enquiquine tous les agents ! 30 jours par an sur 5 ans multiplié par les 60 000 tournées du territoire, ça fait à la louche 9 millions de jours flexibles au lieu de 9 millions de jours où La Poste devrait embaucher. L'équivalent de + de 8000 emplois !

Si La Poste met un plafond, c'est qu'elle considère qu'au-delà c'est pathogène pour nous. Qu'elle commence donc par appliquer ce plafond partout, notamment là où elle ne se gêne pas pour dépasser les 50, 60, 70 jours par an, au lieu de soumettre cette « avancée dans le recul » au sein d'un accord !

On ne troque pas la pénibilité, on la combat !

→ **Sécabilité inopinée limitée à 48h...** Ah bon, parce qu'il y avait une règle là-dessus ?

SUD revendique un départ = transformation d'un précaire en CDI, pour que ce plafond de sécable ne se convertisse pas en tournées à découvert, donc double tournées, en retour sur repos, flexibilité des encadrant.es, casse de la qualité du service public, etc...

VOLET CONDITIONS DE TRAVAIL

→ **Création des facteurs polyvalents** (susceptibles de rouler sur tout un établissement), **facteurs service expert** (susceptibles de rouler tout un département), **tournées réservées et ajustables** (donc supprimables) pour les nouveaux entrants, seniors « en difficultés » (?), personnes en situation de handicap et pour les évolutions d'habitat.



⚠ Attention, tout ça à nombre de tournées constantes, voire pire après la reprise des réorganisations...

⚠ Notez : Rien sur les titulaires de quartiers... Une espèce en voie de suppression pour La Poste...

Dans chaque équipe, il y aurait donc une à plusieurs tournées exclues des ventes de quartier, qui s'ajoutent à la tournée sécable, pour permettre à ces nouvelles fonctions d'avoir un casier. Dans sa logique industrielle de jeter les agents de La Poste dans les affres des géants du e.commerce, qui exigent de nous de la « disponibilité » pour distribuer et livrer du matin au soir, on comprend l'attaque claire contre la notion de titulaire de quartier lettre. Si ce verrou saute, nous deviendrons de la chair à canon pour ces requins.

→ **Fin de l'anticipation de la baisse des volumes.**

Oui mais fin aussi du délai de 2 ans minimum entre deux réorg' ! En lien avec les tournées ajustables, La Poste accélère son processus de « modernisation continue », soit la réorganisation permanente.

→ **Fin de l'IP sur les VAE...** Parce que y'a des tournées qui font ça (on le sait bien mais ça reste choquant) ? C'est une avancée d'enlever un truc dangereux ? Rappelons que l'employeur est responsable de la santé de ses salarié.es.

→ **Ouvertures chantiers normes et cadences.** Encore !?

Dites donc les syndicats signataires des accords « Cap Qualité Courrier » en 2007 et de « Qualité de Vie au Travail » en 2013, ils en sont où les chantiers « normes et cadences » promis lors de vos signatures ? On vous le dit : ils ne se sont jamais ouverts !



SUD revendique l'arrêt des réorganisations, synonymes de tournées qui s'allongent et donc de conditions de travail qui se dégradent !

VOLET REMUNERATION

→ **Prime unique de 200 euros brut pour les agents acceptant les organisations en méridienne ou sacoché.** Organisations qui deviendront obligatoires si le schéma industriel se met en place... 200 euros : Voilà le prix de la stratégie...

→ **Prime de 7 euros brut par jour de remplacement pour les facteurs polyvalents, les facteurs service experts (remplacement hors site) et 10 euros brut (remplacement hors établissement).** Bon, faites vos calculs avec vos frais kilométriques et la prime rouleur actuelle qui disparaît et vous nous redirez si vraiment c'est si énorme !?

→ **Augmentation de 100 euros de la part variable moyenne des encadrant.es.** On parle de celle qui a baissé d'autant voire plus l'année dernière ?

→ **31 000 promotions du 1.2 au 1.3 dont 4 000 en 2017.** Alors ça c'est intéressant. SUD en Loire-Atlantique et en Vendée obtient dans les grèves et les négociations des dizaines de promos à l'ancienneté par an. On ne va donc pas cracher là-dessus. **Ça nous permet de porter LA revendication suivante : le 2.1 grade de base avec rééchelonnement de tous les autres grades ET, de facto, la possibilité de participer aux ventes de quartiers ! Et au fait, pour les reclassé.es, toujours rien ?**

Vous l'aurez compris, SUD va avoir du mal à signer un accord qui avalise + de départs que d'arrivées, l'accélération des réorganisations, la destruction de la notion de titulaire, la soumission aux horaires exigés par les multinationales du colis, et des primes d'effort là où un 13^{ème} mois devrait enfin être instauré !

Un syndicat qui soutenait la loi El Kohmri vient d'écrire que « si l'accord n'est pas validé, l'ensemble de ces mesures ne s'appliquerait pas ». **SUD répond chiche !** On pourra alors entamer des vraies négociations sur l'ensemble des métiers du Groupe La Poste, en partant du constat que beaucoup de collègues souffrent et ne se satisferont pas de ces mesures.

Pour SUD, ce sont les effectifs qui manquent et c'est le travail qui perd son sens !

CHAQUE DEPART = UN PRÉCAIRE EN CDI !

STOP AUX REORG' DESTRUCTRICES DE TOURNEES !

UN SERVICE PUBLIC POSTAL ET BANCAIRE AU SERVICE DE LA POPULATION, PAS AU SERVICE DU DEMARCHAGE ET DE L'EXPLOITATION DES PLUS DEMUNI.ES !